

N°4

SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 9 avril 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Éric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Christelle CHEVANCE Mme Kate HUSBAND, M Alain KERBIRIOU, M Maximilien LE FEUR, , M Gilles LE GALL, M Michel LE GALLO, M Michel MENGUY, M Stéphane MORZADEC

ABSENTS : Mme Nathalie KERVERN, (procuration à M Bernard ROHOU, M Ludovic L'HOPITAL, Mme Françoise CAUDAL-LE BARS, ,

Invités : 2 Représentants de la SIC de l'abattoir (Jean CABARET – Benjamin HENRY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

Ordre du Jour :

- Soutien à l'abattoir de Rostrenen
- Frais de scolarité
- Abrogation du règlement du lotissement de Kergall
- Programme voirie validation
- Aménagement Terrain Janin
- Devis
 - grilles d'exposition
 - voirie panneaux, poteaux, ralentisseurs
 - grille de protection pour vitraux chapelle
 - peinture signalétique,
 - internet salle des fêtes
- Escale Fluviale
- Subvention Ciné-Breiz
- Facture Travaux
- Questions diverses

****La séance est ouverte à 20h00****

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance, qui leur a été transmis par courrier.

Le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour qui lui a été transmis, le point suivant « Escale Fluviale »

Pas d'objection, le point est donc rajouté à l'ordre du jour.

01-09042019 – Participation au capital de la SIC Abattoir

Monsieur Jean CABARET retrace l'historique de l'abattoir de Rostrenen à savoir que, géré par la commune puis par la communauté de communes, il a connu par le passé quelques difficultés de gestion. Depuis 2015, sa direction a été reprise par une SIC, Société Coopérative qui réunit des éleveurs, des bouchers et des consommateurs. Elle assure sa délégation de service public. Tout le monde peut en bénéficier.

Aujourd'hui l'essentiel de l'activité porte sur des abattages familiaux et pour des éleveuses et des éleveurs qui pratiquent la vente directe et qui vivent grâce à cela sur des fermes parfois de petites dimensions. La présence de l'abattoir sur le territoire est une chance énorme pour le dynamisme et la survie de notre agriculture. Sa fermeture signifierait pour nombre d'entre nous un arrêt d'activité.

Le capital social de la SCIC est trop peu élevé. Dans ces conditions les banques ne peuvent financer le fond de roulement qui est indispensable. Impossible également de se constituer la part d'autofinancement nécessaire à l'octroi de subventions d'équipement qui pourtant semblent promises. A ce jour il manquerait 20000€. L'ensemble des communes du pays COB seront sollicitées pour un financement sur la base de 0,50€ par habitant.

Après avoir d'une part fait la présentation de la dite-situation et répondu aux diverses questions des conseillers, Messieurs CABARET et HENRY se retirent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité une participation financière à hauteur de 0,50€ par habitant soit la somme de 325€

02-09042019 – Frais de scolarité

La commune de Plouguernével a demandé à la commune de Plélauff une participation financière aux frais de fonctionnement de son école sur la base de la moyenne départementale, à savoir 530€ par enfant. 9 enfants de Plélauff sont concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité une participation financière de 4770€ aux frais de fonctionnement de l'école publique de Plouguernével.

Par courrier en date du 11 mars 2019, Le directeur de l'école privée catholique de Rostrenen invite Monsieur Le Maire à se rapprocher de Monsieur Le Maire de Rostrenen afin de connaître le coût de fonctionnement d'un élève.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité une participation de 530€ par enfant soit 2120€ pour 4enfants.

03-09042019 – Abrogation du règlement du lotissement de Kergall

Le Maire rappelle que les lotissements communaux réalisés dans le Bourg de PLELAUFF ont chacun leur règlement et que cela pose des difficultés pour les propriétaires qui souhaitent apporter des modifications sur leurs habitations ou créer des constructions annexes. En effet, ces lotissements :

- "Kergall" Tranche 1 actuellement renommé "Rond Point des Rochers" a été autorisé par arrêté préfectoral le 3 août 1971,

- "Kergall" Tranche 2, renommé "Impasse des Rochers" a été autorisé par arrêté préfectoral du 20 juin 1978,

- "Kergall" Tranche3, renommé "Résidence d'Armor" autorisé le 28/09/1981 et modifié à plusieurs reprises dont les 15/02/1984, 02/01/1986, 30/01/1997,

24/03/2005, 30/01/2008 et 26/09/2011. sont donc relativement anciens et les règlements souvent restrictifs.

Il conviendrait donc d'harmoniser tous ces règlements d'urbanisme, d'autant plus que toute cette zone se trouve incluse dans le périmètre des Bâtiments de France.

Le Maire propose donc d'abroger le règlement en cours pour y substituer le Règlement National d'Urbanisme.

Le conseil municipal, après délibération et après avoir pris connaissance de l'accord des allotis, décide d'abroger le règlement du lotissement de Kergall, Tranches 1, 2 et 3, et de le remplacer par le Règlement National d'Urbanisme.

04-09042019 – Programme voirie validation

Après visite et avis de la commission « Travaux », le programme voirie retenu pour l'année 2019 se décline de la façon suivante :

Parking du bas du bourg surface : 125/130m² en enrobé Travaux réalisés par l'entreprise COLAS pour un coût de 3090€

Tricouche : La proposition de l'entreprise EIFFAGE de Pontivy est retenue pour :

- Rue Traversière : 2569,50€ HT
 - Rue de Pont ar Len (N°12) : 1912€ HT
 - Route de Kerjean : 2345€
- Soit un total de 6826,50€ HT ou 8191,80€ TTC

PATA : Les travaux de PATA seront confiés à l'entreprise COLAS pour

- Route de KERGAL
 - Route de GWENDOL bande de roulement 2m env. sur 170m
 - Route de ROSQUERIEC entre les deux raccordements à la route de Mellionnec 280m en bande de roulement
 - Route de TOUL GOAN à la lande en partie bande de roulement
 - Route de RESTANGOF à la route de PONTIVY (VC1) à reprendre selon dégradation en PATA
- Soit une commande de 20T pour un coût de 688€ HT la tonne soit 16512€ TTC les 20 T

05-09042019 – Aménagement Terrain Janin

Le projet d'aménagement d'un espace parking sur le terrain dit « Terrain Janin » à la Lande de Gouarec est présenté au conseil. 3 entreprises ont présenté un devis.

Après étude, la proposition de l'entreprise GUEGAN de Rostrenen est retenue pour un montant de 6 833,75€ TTC

Un accès à partir de la route de la Carrière sera également réalisé.

La haie de Cyprès bordant la route de Pontivy sera également conservée, son efficience « amoindrissement du bruit » étant soulignée.

06-09042019 – Devis

Plusieurs devis sont présentés au conseil

- grilles d'exposition : 12 achetées – 6 offertes soit 18 grilles pour un montant de 1081,58€ TTC :

Adopté à l'unanimité

- voirie panneaux, poteaux, ralentisseurs 3 devis ont été présentés (SEMIO 1203€ - Direct-Signalétique 2585,64€ - Signastore 1320,70€) Après débats et délibération le devis Signastore plus conforme aux normes routières est retenu à l'unanimité excepté Christelle Chevance qui désapprouve l'achat des ralentisseurs mais valide « panneaux et poteaux »

- grille de protection pour vitraux chapelle : 4425,30€ Ce devis n'est pas retenu, il n'est pour l'instant pas jugé utile de grillager les vitraux de la chapelle.

- peinture signalétique, 3970,98€ - une seule entreprise a répondu à l'appel d'offre à savoir BSN de Pordic. Le marquage au sol sera réalisé là où les supports ne pas dégradés par de la résine à froid, là où les supports sont dégradés par de la peinture.

Adopté à l'unanimité

- internet salle des fêtes L'installation d'Internet à la salle des fêtes offrira une certaine commodité aux personnes qui seront amenées à utiliser la salle. Cet équipement engendrera cependant un surcoût de fonctionnement d'environ 300€ par an.

Adopté à l'unanimité

07-09042019 – Escale Fluviale

. Kate HUSBAND fait part au conseil de son souhait de voir **la commune de Plélauff obtenir le label « halte fluviale »** ~~aménager une Halte Fluviale à proximité de l'aire de pique-nique du bas du bourg,~~ soulignant par la même occasion que ce serait un plus tant pour le tourisme que pour l'économie locale, le site de Plélauff étant alors référencé auprès des adeptes du tourisme fluvial. Néanmoins, ce référencement ~~et la réalisation de la halte~~ impliquerait l'adhésion de la commune à l'association "Escale Fluviale". Le coût de cette adhésion n'étant aujourd'hui pas connu, il est proposé de reporter la décision au prochain conseil.

08-09042019 – Subvention Ciné-Breiz

Le Ciné-Breiz de Rostrenen sollicite une subvention, à l'unanimité il est proposé de lui allouer le montant que l'année passée soit 40€.

09-09042019 – Facture Travaux

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à un problème de voisinage, il a, à la demande de l'un des tiers et sur conseil de la gendarmerie, fait poser un grillage par les agents des services techniques afin de bien matérialiser la limite de chacune des propriétés. Le coût de ces travaux s'élève à 96,44€ qu'il revient de refacturer à la personne ayant fait la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à refacturer le coût de ces travaux aux particuliers concernés et le charge d'émettre les titres exécutoires correspondant à cette facturation.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H22

<i>Bernard ROHOU</i>	
<i>Louise-Anne LE GAC</i>	
<i>Éric CHARROY</i>	
<i>Laurence BLANCHARD</i>	
<i>Françoise CAUDAL-LE BARS</i>	<i>Absente</i>
<i>Christelle CHEVANCE</i>	<i>Absente</i>
<i>Kate HUSBAND</i>	
<i>Alain KERBIRIOU</i>	
<i>Nathalie KERVERN</i>	<i>Absente</i>
<i>Maximilien LE FEUR</i>	
<i>Gilles LE GALL</i>	
<i>Michel LE GALLO</i>	
<i>Ludovic L'HOPITAL</i>	<i>Absent</i>
<i>Michel MENGUY</i>	
<i>Stéphane MORZADEC</i>	